

COMITE DE GESTION DES RESSOURCES  
PAYS PAUVRES TRES ENDETTES

001 1/1 MEFB-CAB/CGRPTE

COMMUNIQUE DES TRAVAUX DU COMITE DE GESTION  
DES RESSOURCES PTE

Le Comité de Gestion des fonds PPTTE s'est réuni le mercredi 25 février 2009 dans la salle des réunions du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, sous la direction de Monsieur Wilfrid Albert OSSIE, président dudit comité. La liste des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour de la réunion était composé des points ci-après :

- Situation de l'exécution du programme des dépenses de l'année 2008 ;
- Répartition des dépenses à exécuter en 2009 ;
- Etat de réalisation des dépenses PPTTE par d'autres structures : Délégation Générale des Grands Travaux et Ministère des Travaux Publics ;
- Situation du compte PPTTE ;
- Sélection des cabinets devant assister le Comité de Gestion dans la réalisation des dépenses à financer sur ressources PPTTE;
- Examen du questionnaire du FMI.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés en ajoutant un amendement consistant à inscrire un thème en divers. Il s'agit de l'examen de la question de la prise en charge des membres du Comité conformément à l'article 5 du décret n°2008-58 du 31 mars 2008 portant création du Comité de Gestion des Fonds PPTTE.

Concernant le premier point, le Président a exposé sur l'état d'avancement des dépenses programmées en 2008. S'agissant des projets dans le secteur de l'éducation, il a rapporté que 46 avis d'appels d'offres sur 63 prévus ont été lancés pour la construction des écoles primaires et des bâtiments administratifs à Brazzaville. Au niveau du secteur de l'énergie et de l'hydraulique, la procédure de recrutement des cabinets devant réaliser les études des réseaux de distribution de l'énergie électrique des villes de Brazzaville et Pointe-Noire a été lancée. De plus, courant février 2009, des avis d'appel d'offres national ont été lancés pour la construction des systèmes d'adduction d'eau potable (SAEP) de quatre centres ruraux et d'autres sont en préparation dans le même secteur. Par ailleurs, il a indiqué que certains projets tels que ceux relatifs à la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau de Brazzaville et de Pointe-Noire seront réalisés sur d'autres ressources de l'Etat sous la conduite de la Délégation Générale des Grands Travaux. Enfin, il a relevé que le secteur de la santé n'a pu à ce jour, présenter un projet finançable sur ressources PPTTE. Aussi, propose-il le recrutement d'un cabinet pour assister ce département dans l'élaboration des

projets. Ce cabinet devrait servir de maître d'œuvre pour assister le Ministère de la Santé dans l'élaboration des projets et dans le processus des appels d'offres ainsi que dans le contrôle technique et le suivi des activités financées sur les ressources PPTÉ. A cet égard, le Comité a marqué son accord pour la mise en œuvre de cette procédure.

Concernant le point relatif à la situation du compte PPTÉ, le Président a indiqué que le solde du compte à la date du 25 février 2009 était évalué à la somme de 46 milliards de F CFA. Il a rappelé qu'en 2008, sur l'enveloppe de 25 milliards accordés par le FMI pour réaliser les actions de lutte contre la pauvreté, seul 6,5 milliards ont été décaissés dont 5 milliards de F CFA transférés au fonds routier pour les travaux de réhabilitation des routes et pistes rurales et 1,5 milliards de F CFA utilisés pour régler les entreprises adjudicataires des travaux de lutte contre les érosions de Brazzaville. Le Président a informé les membres de l'ouverture d'un compte dans les livres de la Banque Commerciale Internationale (BCI) pour le paiement des frais relatifs à l'élaboration et à la publication des dossiers d'appels d'offres des projets financés par les fonds PPTÉ et d'autres frais annexes. Ce compte a été alimenté par une caisse d'avance de 200 millions de F CFA ordonnée par la Direction Générale du Budget et, à la date du 25 février 2009, un montant de vingt quatre millions deux cent quatre vingt sept mille deux cent trente et un (**24 287 231**) de F CFA a été décaissés pour régler la publication des appels d'offres.

Sur le deuxième point concernant la réalisation des projets sur l'enveloppe de 2009, le Président a rapporté que seul le ministère des transports a engagé la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour ses projets. Les termes de référence ont été déposés et, les avis à manifestation d'intérêt pour les études de faisabilité relative à la réhabilitation des ports secondaires (Impfondo, Mossaka, Etoumbi, Ouesso, Oyo et Boundji) ont été lancés.

S'agissant du troisième point, le Président a informé les membres de la transmission par le fonds routier des dossiers attendus sur l'utilisation des 5 milliards. Il a été retenu que les projets au bénéfice de ce secteur pour l'exercice 2009 soient exécutés selon les procédures normales de gestion des fonds PPTÉ. A contrario, le Président a indiqué que le Comité n'a pas encore reçu les pièces justificatives de l'enveloppe allouée à la Délégation Générale des Grands Travaux pour le financement des travaux sur les érosions de Brazzaville.

Concernant le point suivant, il a été retenu d'améliorer la communication sur la gestion des fonds PPTÉ par l'organisation d'une tribune dans les médias pour expliquer le fonctionnement du Comité de gestion ainsi que ses réalisations.

Enfin, sur les divers, il a été retenu que le projet de texte sur la rémunération des membres du comité ainsi qu'un budget indicatif de fonctionnement seront soumis à l'approbation du Comité lors de sa prochaine session.

Fait à Brazzaville, le **13 MARS 2009**

